PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À L'ÎLE DES SOEURS

À : Office de Consultation Publique de Montréal

De : Pierre Pagé

À propos de l'auteur

L'auteur possède sa pratique depuis janvier 2000 qui consiste à permettre aux gens de devenir conscient de leur conditionnement, de le briser et de relâcher des émotions refoulées de manière saine et sécuritaire. Insulaires depuis 2003, sa conjointe, sa fille et lui-même, sont friands de la marche à pied en nature, du bon air et de la vie paisible que propose l'Île-des-Soeurs.

Ile-des-Soeurs, vendredi 28 juin 2013.

Monsieur,

Permettez-moi tout d'abord, à titre de préambule, de récapituler certains points.

Premièrement, de dire que le 'triangle' du Parc-de-la-Fontaine appartient à la ville est un abus de langage : Il appartient aux payeurs de taxes, aux citoyens de l'Ile-des-Soeurs. Celui-ci est géré par l'administration municipale.

Deuxièmement, l'administration doit gérer les divers biens de façon démocratique et non autocratique, en ce sens que la ville ne peut pas vendre un terrain qui ne lui appartient pas sans le consentement des propriétaires (les citoyens).

Troisièmement, lorsqu'un référendum ou autres formes de scrutins, démontrent clairement que les citoyens ne veulent pas d'une décision quelconque comme ce fut le cas lors de la signature du registre visant la construction de l'école dans le parc, d'amender un article de loi afin de contrer ce référendum (ou autres formes de scrutins) bafoue la démocratie (comme il fut fait lors de la dernière session de l'Assemblée Nationale avant les vacances d'été 2011 par M. Laurent Lessard, Ministre des Affaires Municipales, des Régions et l'Occupation du Territoire, qui amenda l'article 89 de la charte municipale afin qu'il ne soit plus nécessaire de tenir un référendum lors de la construction d'une école; ceci à la suggestion de M. Claude Trudel, maire de Verdun à cet époque).

Quatrièmement, le manque de transparence dans les explications, les conséquences à long terme et l'utilisation de l'emplacement de la dite école par la présente administration, soulève plus d'un doute quant à la crédibilité de ce choix.

L'emplacement propose

De placer une école à proximité d'un des carrefours giratoires implique que les enfants et enseignants(tes) seront exposés à un haut taux de monoxyde de carbone qui est, je me permets de le souligner, nocif pour la santé.

Qui plus est, d'accroitre l'achalandage déjà assez élevé à cet endroit engendrerait un risque de plus pouvant compromettre d'avantage la sécurité des automobilistes, des piétons et des cyclistes. De plus, les autobus scolaires présentent une plus grande masse à déplacer, donc prennent plus d'espace qu'une simple automobile rendant ainsi les

manoeuvres assez délicates dans un carrefour giratoire, surtout aux heures de pointe. Devant l'accroissement de la population, nous ne pouvons pas nous permettre de créer plus de risques dans une zone déjà sujette aux accidents de la route.

Les d'ordures et déchets recyclables générés par l'école poseraient également une contrainte non-négligeable au niveau de l'entreposage, de la collecte et constituent malheureusement une source de pollution (il vous suffit sur ce point de faire un tour dans les rues avoisinantes lors des collectes pour constater de visu).

L'implémentation d'infrastructures entraine des coûts qui seraient diminués si l'école était construite sur un autre site. En effet, la modification des routes et parcours déjà existants, l'abattement d'arbres, la construction de stationnements et de débarcadères ainsi que l'aménagement paysagé gonflent sensiblement la note.

L'idée de choisir cet emplacement provient de personnes qui ignorent la réalité qu'est de vivre à l'Île-des-Soeurs, sinon ils seraient à même de constater l'impact sur la qualité de vie des gens vivant dans les zones contigües. En effet, les enfants peuvent générer un bruit entre 110db ~ 112db lorsqu'ils s'amusent dans la cour d'école; considérant que le seuil de la douleur se situe à 120db, il est inutile de préciser le défis d'isolation acoustique que cela poserait si le respect des gens était considéré. Les planificateurs de ce projet auraient du comprendre que si nous avions voulu vivre à proximité d'une école nous l'aurions fait.

L'école projetée ne répondra pas aux demandes à moyen et court terme à cause de l'accroissement de la population. Entre autre, des centaines d'habitations de type condominium, sont encore en construction au moment de rédiger ces lignes. À cause du taux de natalités et de l'éligibilité à moyen terme de cette portion des insulaires, il est clair qu'une école devrait posséder la capacité de recevoir à tout le moins 700 élèves afin de répondre aux besoins à moyen et long terme.

Réflexion personnelle

Lorsque ma conjointe, alors enceinte de 6 mois et moi avons aménagé à l'Île, c'était pour permettre à notre enfant et à nous même, de vivre dans un environnement propre, calme, champêtre. Les espaces verts sont protégés dans plusieurs municipalités en Amérique du Nord parce qu'ils constituent une richesse qui améliore la qualité de vie. Lorsque nous nous sommes promené la première fois, nous étions enchantés de vivre dans un site où les oiseaux et fleurs sauvages se partageaient l'espace avec les facilités de la vie moderne. D'abattre des arbres et d'éliminer des espaces verts sous prétexte qu'il n'existe pas d'autres alternatives afin de construire une école qui ne répondra pas aux demandes à moyen terme, insulte notre capacité à globaliser un processus décisionnel lors d'un aménagement urbain. Parce qu'il n'y a pas d'école secondaire et que l'école primaire ne réponds plus à la demande depuis déjà longtemps, m'amène à conclure que la planification urbaine fut bâclée, voir même, poétiquement improvisée.

Conclusion et recommandations

Devant les lacunes des plans déjà proposés, je me permets de proposer l'achat et/ou l'utilisation d'autres lots afin d'y construire les écoles. Et je ne veux surtout pas entendre que l'administration de la ville refuse d'acheter des terrains à cette fin, c'est notre argent, non le leur. Cette dernière remarque peut semblée arrogante, mais devant l'inefficacité des gens qui ont tenté de régler ce dossier en occultant une partie des faits et compte tenue d'autres faits troublants dévoilés devant la Commission Charbonneau, j'estime que nous devons être plus rigoureux quant au pouvoir legislative et exécutif des dirigeants municipaux lorsqu'il s'agit du patrimoine collectif et si besoin est, de renverser leurs décisions ou promesses de construction, si celles-ci entrent en conflit avec le mieux-être et/ou le voeux explicite des citoyens.

Conséquemment, je demande à l'Office de Consultation Publique de Montréal, de bien vouloir rejeter ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

En Toute Paix et Amitié,

Pierre Pagé